

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Elaboration d'un plan d'actions IA pour Paris Est Marne & Bois -
EPT 2603
Titulaire : Groupement : CIVITEO / DATACTIVIST

2026 – D – n° 120

Le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DC2026-46 du Conseil de Territoire en date du 14 avril 2026,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 26 mai 2026,

CONSIDERANT que le marché relatif à l'élaboration d'un plan d'actions IA pour Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre du groupement composé de la société CIVITEO sise 4 rue René Viviani à NANTES (44200), mandataire, et de la société DATACTIVIST,

D E C I D E

Article 1 : De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 200.000 € HT relatif à l'élaboration d'un plan d'actions IA pour Paris Est Marne & Bois.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 2 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 10 JUN 2026



Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Capitanio'.

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 10 JUN 2026
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20260610-D2026-120-AR Date de télétransmission : 10/06/2026 Date de réception préfecture : 10/06/2026
